

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8596\*  
27 mai 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 MAI 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de me référer aux lettres datées du 8 mai 1968 (A/7096, S/8581) et du 17 mai 1968 (A/7099, S/8588) que vous a adressées le représentant permanent de la République arabe unie.

Ces lettres constitueraient des réponses à la lettre que je vous ai adressée le 23 avril 1968 (S/8556) et dans laquelle j'appelais votre attention sur le fait que les gouvernements arabes continuaient à mener une guerre active contre Israël et aussi sur le fait que la République arabe unie et d'autres gouvernements arabes étaient directement responsables des actes d'agression incessants commis par les forces régulières et irrégulières en violation du cessez-le-feu. Au lieu de justifier la politique belliqueuse et les actes scélérats de son propre gouvernement, le représentant de la République arabe unie essaie d'en rejeter la responsabilité sur les Arabes de Palestine. Cette tactique n'est pas nouvelle. Cela fait vingt ans que l'Egypte exploite et opprime les Arabes de Palestine en en faisant l'instrument de ses aventures internationales et en faisant obstacle à la solution de leurs problèmes de peur que cela ne puisse porter préjudice aux desseins agressifs de l'Egypte à l'égard d'Israël. Maintenant, l'Egypte se sert à nouveau du nom des Arabes de Palestine pour camoufler son actuelle stratégie de guerre de sabotage et de terreur.

L'attitude véritable de la République arabe unie à l'égard des Arabes de Palestine est bien connue de tous. Elle s'est manifestée dans toute sa cruauté pendant les dix-neuf années d'occupation égyptienne de la bande de Gaza. Dans cette région, près de 350 000 Arabes de Palestine ont été soumis à la République arabe unie et ont vu leurs droits civils et politiques et leurs droits fondamentaux limités et bafoués.

\* Egalement publié sous la cote A/7100.

Il suffira de citer une émission de Radio-Damas, le 12 octobre 1961, pendant laquelle on a dit ce qui suit :

"L'Egypte exerce la tyrannie dans la Bande. On a ouvert le feu sur la manifestation, conduite par Sayyid A-Dibs, qui se déroulait dans l'ordre pour protester contre la discrimination dans l'emploi, et il y a eu un mort."

Le quotidien jordanien "El Jihad" a rapporté, le 27 juin 1957 :

"A Jéricho, les représentants de 80 000 réfugiés ont dénoncé la propagande égyptienne sur la question des réfugiés. Les réfugiés ont demandé si les Egyptiens avaient oublié qu'ils étaient le seul pays musulman à avoir interdit aux réfugiés de travailler sur son territoire."

Le respect qu'éprouve la République arabe unie pour la Charte des Nations Unies et pour les droits de l'homme s'est également manifesté dans la façon dont le Gouvernement de la République arabe unie a traité les groupes minoritaires en Egypte, et notamment dans la persécution dont la communauté juive continue de faire l'objet. Ce respect s'est également manifesté avec éclat au Yémen, où une force expéditionnaire égyptienne a livré pendant des années une sordide guerre coloniale à 1 600 kilomètres de l'Egypte en soumettant les villages à des bombardements aériens et en attaquant et massacrant au gaz la population civile sans défense.

Tel est le contexte dans lequel ces lettres du représentant permanent de la République arabe unie doivent être examinées. Leur seul but est de servir la campagne de propagande et de déformation des faits qui accompagne la guerre que l'Egypte mène sans cesse contre Israël.

On a maintes fois démontré que les accusations bien connues formulées par le représentant de la République arabe unie au sujet de la situation dans les régions administrées par Israël ne reposent sur aucun fondement.

Je tiens à me référer en particulier aux lettres que je vous ai adressées le 6 février 1968 (A/7053, S/8383) et le 11 mars 1968 (A/7066, S/8451).

Il n'est pas surprenant que l'Egypte, persistant à faire la guerre à Israël, préférerait que la situation qui règne dans les territoires sous contrôle israélien ne soit en aucune façon meilleure que celle qui existait pendant l'occupation égyptienne. L'Egypte préférerait que ces territoires demeurent dans l'oubli et la stagnation et qu'ils soient un foyer de chaos et de terreur. Les autorités israéliennes, qui sont responsables, en droit international, de la sûreté, du bien-être et de la sécurité de ces régions et de leurs habitants, ont cependant

la ferme intention de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer une vie et un développement normaux et pour empêcher des violations du droit et de l'ordre. Lorsque, malgré ces efforts, des violations du droit ou des ruptures de la paix ont lieu, le Gouvernement de la République arabe unie, qui les encourage sans cesse et les organise souvent, est mal placé pour venir se plaindre des mesures que ces événements rendent nécessaires.

Le passage suivant est extrait du "Daily Telegraph" de Londres en date du 30 avril 1968 :

"L'occupation israélienne des territoires conquis a, en règle générale, été la plus humaine et la plus généreuse de l'histoire contemporaine, et même plus que l'occupation américaine du Japon après la deuxième guerre mondiale. Cela se révèle d'ailleurs être une excellente tactique politique...

La situation économique des Arabes dans les territoires occupés s'améliore. Nombre d'entre eux, même les réfugiés permanents, se trouvent dans une situation meilleure qu'elle n'a jamais été.

Les salaires versés aux Arabes atteignent progressivement le niveau fixé par les syndicats israéliens. L'administration des affaires arabes est encore conduite par les maires et les fonctionnaires qui étaient en place avant la guerre de juin...

La façon dont Israël s'est conduit jusqu'à présent permet à ce pays de se présenter la conscience tranquille devant l'Organisation des Nations Unies ou tout autre forum international pour répondre de son administration des régions arabes occupées."

De plus, il ne faut jamais oublier que les territoires en question sont passés sous le contrôle d'Israël à la suite de la guerre que la République arabe unie mène contre ce pays depuis vingt ans et des hostilités armées auxquelles cette guerre a donné lieu en juin dernier.

Le représentant de la République arabe unie a également jugé utile de se référer à la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 22 novembre 1967 et dans laquelle il a demandé l'instauration d'une paix et d'un accord justes et durables. Aucune mystification verbale ne pourra dissimuler le fait essentiel, à savoir que la politique de la République arabe unie reste, en paroles

et en actes, la politique de la Conférence de Khartoum : pas de paix, pas de négociations, pas de reconnaissance d'Israël. Il est évident que tant que les décisions de Khartoum continueront d'exprimer l'attitude égyptienne, l'Égypte bloquera en fait la route qui mène à tout règlement pacifique.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

